

SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 3 mars 1966

Le Comité permanent des transports et des communications auquel a été renvoyé le projet de loi S-15 autorisant la construction d'un pont sur la rivière Sainte-Croix entre la province du Nouveau-Brunswick et l'État du Maine, se réunit aujourd'hui à 11 heures et trente du matin dans le but d'examiner le projet de loi.

Le sénateur A. K. Hugessen occupe le fauteuil présidentiel.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, la séance est ouverte.

Le Comité décide que soit établi un rapport sténographié de ses délibérations relatives au bill.

Le Comité décide de demander la permission de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses délibérations relatives au bill.

Le PRÉSIDENT: Nous devons étudier le bill S-15, Loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Sainte-Croix entre la province du Nouveau-Brunswick et l'État du Maine.

Les témoins sont: M. P. A. Bridle, président du Comité interministériel des ponts internationaux, du ministère des Affaires extérieures; M. J. N. Whittaker, agent de la division des États-Unis d'Amérique, ministère des Affaires extérieures, et M. G. T. Clarke, ingénieur en chef, direction du Génie (aménagement), ministère des Travaux publics.

Je suppose qu'aucun de ces témoins ne peut dire quoi que se soit sur la question de principe que je vois dans ce projet de loi, à savoir si nous devons encourager les habitants de la province du Nouveau-Brunswick à trouver de nouveaux moyens de s'échapper vers l'État du Maine.

Maintenant nous avons une carte géographique avec nous et je pense que M. Clarke serait la personne apte à nous donner les détails mécaniques dont nous avons besoin. M. Bridle nous parlera du projet de loi en général. Peut-être pourriez-vous, monsieur Bridle, vous rendre à la carte géographique et nous expliquer de quoi il s'agit.

M. P. A. Bridle, président du Comité interministériel des ponts internationaux, ministère des Affaires extérieures: Je suis heureux de vous expliquer de quoi il s'agit. Avec votre permission je ferai un énoncé général de la question et vous voudrez peut-être poser des questions. Quelques points peuvent nécessiter une explication.

Comme le projet de loi que vous avez devant vous le dit clairement, le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick désire construire ce pont entre la ville de Milltown et la cité de Calais de l'autre côté de la rivière Sainte-Croix. Évidemment, ce serait un pont international entre le Canada et les États-Unis. Le pont serait construit, géré et entretenu par le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, de concert avec l'État du Maine. Chacun